

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHECAIRES

---

SITUATION DES BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES

Aperçu sur les bibliothèques et leur personnel en  
Algérie

---

Note de synthèse pour le Diplôme Supérieur de Bibliothécaire  
présentée par :

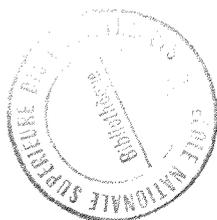
GHLAMALLAH Ahmed Fathi  
HOCINE-BEY Ahmed  
TOBBICHI Rachid

Directeur de recherche :  
Madame  
Madeleine WAGNER

---

Année : 1975-76  
D.S.B. XII

---



## SOMMAIRE

Introduction	I
LE PERSONNEL	3
La Formation professionnelle des cadres	3
La Formation des Bibliothécaires-adjoints	3
La Formation du personnel scientifique	8
Statut du personnel des bibliothèques	12
Les conservateurs	12
Les Attachés de Recherches	13
Les Assitants de Recherches	16
LES BIBLIOTHEQUES	19
Historique	19
Image des futures bibliothèques à travers l'analyse des missions de la D.B.L.P.	25
Planification du développement et des activités des bibliothèques	27
Plan de développement	28
La B.C.L.P.	28
LA B.M.	30
La B.W.	31
Construction et équipement en mobilier	34
Coordination et animation des activités	35
Diffusion de la culture par le livre	36
Formation, information et perfectionnement	37
O.N.B.L.P.	40
Elaboration et contrôle de la réglementation	40
Conclusion	42
Annexes	

1

Par un certain nombre d'aspects, la situation actuelle des bibliothèques algériennes et leurs rapports avec les usagers ne sont pas sans évoquer ceux hérités de la période coloniale. Là encore, le sous-développement persiste.

Il ne faudrait pas pour autant nier les efforts louables qui ont été réalisés ici ou là mais qui n'en restent pas moins insuffisants.

Actuellement, les autorités responsables ont pris conscience de ce problème et veulent y remédier en apportant une solution globale. Notre travail s'inscrit dans ce cadre et nous semble justifié par la nécessité de contribuer à la résolution de ce problème.

L'Algérie d'aujourd'hui s'est engagée à réaliser plusieurs révolutions : industrielle, agraire et culturelle. La bibliothèque, nous semble-t-il, est un élément principal dans la concrétisation de la révolution culturelle.

D'autre part, malgré la priorité accordée depuis l'Indépendance à l'enseignement et à la formation, les résultats n'ont pas toujours été à la mesure de l'effort financier consenti car il y a déperdition. Cet autre problème peut trouver une issue dans la formation permanente qui peut être assurée en grande partie par les bibliothèques. C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire d'intégrer dans la planification économique et sociale une part substantielle au développement des bibliothèques.

Notre attention étant surtout fixée sur la Lecture publique, nous nous proposons donc d'examiner la situation présente de façon à apporter notre part dans l'élaboration d'un programme destiné à satisfaire les besoins ressentis par la population dans ce domaine.

C'est dans cette optique que dans notre travail, nous avons passé en revue ce service qu'est la bibliothèque depuis l'Indépendance dans notre pays. Nous avons insisté notamment sur la formation du personnel et l'effort incontestable qui a été fait dans ce sens : le manque de personnel qualifié et compétent étant une caractéristique propre au Tiers-Monde.

A la suite d'un bref historique des bibliothèques en Algérie depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, nous nous proposons également de définir la

bibliothèque de demain qui sera apte à remplir le rôle que la population est en droit d'attendre d'elle.

Les principaux éléments de l'infrastructure à mettre en place sont d'ordre :

- juridique : une base institutionnelle,
- humain : la formation accrue de spécialistes,
- matériel : un réseau de bibliothèques et de centres de documentation.

La rédaction de cette note de synthèse a été rendue possible, en partie, grâce à l'existence de sources dont le lecteur verra les références au fur et à mesure de sa lecture. Ces sources sont de deux ordres : un matériel juridique composé pour l'essentiel de décrets et d'arrêtés parus dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et populaire et un embryon de littérature bibliothéconomique nationale.

## PREMIERE PARTIE : LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CADRES.

### I. LA FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES-ADJOINTS.

Au lendemain de l'Indépendance et avec le départ des bibliothécaires français, les quelques bibliothèques existantes s'étaient trouvées complètement démunies de personnel qualifié. Ça et là, des initiatives étaient prises soit par les Présidents des délégations spéciales conférant les postes de "responsable de bibliothèque" à d'anciens magasiniers, soit en faisant appel à des bénévoles (notamment aux instituteurs).

Cette situation allait demeurer en l'état jusqu'à 1963 où, à l'initiative du Directeur de la Bibliothèque Nationale, un stage de formation de bibliothécaires-adjoints et archivistes-adjoints était organisé dans les locaux de la B.N.

Dans le cadre de la coopération technique avec la France, la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique au Ministère français de l'Education Nationale apporta son concours en élaborant les programmes de la formation du personnel technique des bibliothèques et en y déléguant des enseignants temporaires.

Ces professeurs qui enseignaient pour la plupart à l'E.N.S.B. se rendaient à Alger à tour de rôle pour y dispenser les cours inscrits au programme.

Cette méthode s'avéra à la longue inadaptée pour les raisons suivantes :

- Chaque professeur était obligé de "bloquer" ses cours pendant tout son séjour.
- L'interpénétration des différentes disciplines était difficile à faire cerner aux élèves.
- Les examens corrigés par l'enseignant n'étaient remis aux élèves qu'au bout de 6 ou 8 semaines.
- La défection parfois d'un enseignant retenu à Paris pour un motif quelconque paralysait les élèves pendant une semaine.

Cependant, cette formule a eu le mérite de former le premier noyau de techniciens appelés à diriger les bibliothèques les plus importantes et par la même une meilleure prestation de service aux utilisateurs.

Toutefois, l'exiguïté des locaux et le manque de publicité ajoutés à l'absence de texte sur les bibliothèques réduisaient considérablement l'audience et la portée du stage de formation.

Le texte instituant le diplôme technique des bibliothèques et archives, s'il constitue une bonne fin en soi, semble avoir été pris trop hâtivement. Les dispositions relatives aux conditions d'accès (baccalauré-

at) finirent par isoler totalement le stage. En effet, les bacheliers en nombre réduit que comptait le pays à l'époque, s'orientaient vers des carrières scientifiques, poursuivaient leurs études dans les différentes facultés ou étaient recrutés directement dans l'administration et les entreprises nationales.

Il s'avérait pour le moins anormal qu'un bachelier suive une formation d'une année pour percevoir en début de carrière le traitement d'un bachelier.

Cette situation demeure encore et tient au fait que dans la diversité des statuts particuliers régis par la fonction publique, certains postes sont attribués sur titres et d'autres après concours sur épreuves.

Jusqu'en 1969, l'enseignement était dispensé dans les locaux de la Bibliothèque Nationale qui avait continué à bénéficier du concours de certains professeurs de l'E.N.S.B.

Lors de la rentrée 1969-70, le stage se déroula à Birmandreïs dans des locaux mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale par la chambre du commerce d'Alger. Des enseignants algériens formés à l'E.N.S.B. prenaient les relais des professeurs de la rue de Louvois à Paris et retouchaient quelque peu les programmes pour les adapter aux réalités nationales.

En 1970, Le Ministère de l'Education Nationale a "éclaté" et les bibliothèques sont partagées entre deux ministères : Ministère de l'Information et de la Culture, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Rattaché à la Division de la Culture, le Service des Bibliothèques passe au Ministère de l'Information et de la Culture et continue à assurer la formation des bibliothécaires et des archivistes algériens. Le stage prit alors la dénomination de Stage de formation de Bibliothécaires-adjoints, d'archivistes adjoints et d'aides documentalistes.

En 1974, une circulaire le rattache à la Direction de la Documentation et des Publications. La réorganisation du Ministère de l'Information et de la Culture érigea le Service des Bibliothèques en sous-direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique

Après ce bref historique, il convient de décrire la formation du personnel technique des bibliothèques.

#### A. L'organisation.

Elle a été confiée à la Bibliothèque Nationale jusqu'en 1969. A partir de la rentrée 1969-70, c'est le Service des Bibliothèques qui en a la charge. Le chef de ce service assume les fonctions de directeur.

L'enseignement depuis 1972 est dispensé dans les locaux de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts d'Alger. Le personnel enseignant est composé de 15 à 20 professeurs licenciés dont 8 sont titulaires de Diplôme Supérieur de Bibliothécaire de Paris. Le stage dure une année scolaire à plein temps (début novembre fin juin).

Les candidats retenus perçoivent du Ministère de l'Information et de la Culture une bourse mensuelle de trois cents Dinars algériens.

pendant la durée des études. En contre-partie, ils souscrivent un engagement pour exercer au sein du / pendant une durée de trois ans. Le stage est aussi ouvert, dans la mesure des places disponibles, à des fonctionnaires d'autres ministères et salariés des sociétés nationales. Les agents détachés par leur établissement sont astreints à des obligations d'assiduité et de discipline au sein du stage. En fin de cycle, ces agents sont remis à la disposition de leur organisme d'origine.

Chaque fin de mois, le Directeur du stage adresse au chef de service du stagiaire détaché, l'emploi du temps du mois en cours et les notes obtenues par le stagiaire ainsi que les absences aux cours.

Le nombre de stagiaires détachés semble se stabiliser autour d'une vingtaine chaque année bien que la demande soit plus forte. Il est vrai que le choix des éléments fonctionnaires ou agents d'entreprises nationales n'est pas toujours judicieux. Bien des fois l'élément proposé ne remplit pas les critères et le Service des Bibliothèques est obligé de refuser ces candidatures. Ce problème ne se pose pas pour les boursiers, seuls les candidats remplissant les critères exigés sont retenus.

En raison de la forte demande de services extérieurs au Ministère de l'Information et de la Culture, / ce dernier a décidé de ne prendre qu'une trentaine de boursiers et de permettre l'admission de 20 stagiaires d'autres établissements. C'est donc 50 élèves qui sont formés annuellement; les enseignants estimant qu'au delà de ce chiffre, la qualité de l'enseignement baisserait. Nous nous devons de signaler que depuis 1972, le nombre de candidats sollicitant une inscription voisine les 300.

#### B. l'enseignement.

L'enseignement dispensé comporte des cours théoriques, des travaux pratiques et des conférences. Des visites commentées de bibliothèques et de centres de documentation ainsi qu'un stage pratique terminal d'un mois dans une bibliothèque ou dans un centre de documentation font également partie de la formation. On trouvera ci-après l'horaire et le programme des cours.

##### a) le programme :

###### Administration:

Notions sommaires sur l'organisation des pouvoirs publics et des administrations publiques; actes et documents; le personnel; statut des fonctionnaires; le budget et sa préparation; procédure de dépenses.

###### Archivistique:

Histoire des archives; règlements des services d'archives; problèmes des versements massifs d'archives contemporaines; principes de classement; principaux instruments de travail; bâtiment d'archives et matériel qui y est utilisé; types de documents nouveaux et leur clas-

sement; protection des documents et procédés de restauration; archives privées; fonctions annexes (expositions, services éducatifs, centres de documentation); rôle de l'archiviste; les grands principes de classement des documents; les 3 âges des archives et les mesures prises dans les différents pays pour maintenir les versements massifs de papier; les principaux instruments de recherche; les nouveaux types de documents (microfilms, microfiche, disques, bandes perforées, bandes magnétiques etc...); microfilm et archives; archives d'entreprise.

#### Bibliographie:

Généralités; définition et différents répertoires bibliographiques; bibliographie nationale courante avec refonte; définition, forme et utilisation; catalogues imprimés des B.N.; catalogues collectifs des bibliothèques; bibliographie et catalogues des périodiques; ouvrages généraux sur les bibliothèques; répertoires et annuaires des bibliothèques et organismes de documentation; bibliographie spécialisée; bibliographie de bibliographie.

#### Bibliothéconomie:

Le livre et le lecteur; sources d'accroissement d'une bibliothèque; circuit du livre; traitement des périodiques; reliure; mesures de conservation; différentes sortes de bibliothèques; relation avec le public local et mobilier.

#### Catalogage:

Les éléments de la fiche; principes généraux pour la rédaction de la fiche; rédaction des fiches de catalogues; vedette matière; progression du cours de catalogage : généralités, un auteur, 2 ou 3 auteurs, anonymes, antologies; auteurs à nom composé et à particule; pseudonymes; pièces de théâtre; unité bibliographique en plusieurs volumes; traités; titres conventionnels et vedette de forme; classiques et ouvrages religieux; expositions; traités (convention); mélanges; thèses; tirés à part; extraits; collectivité auteur : organismes publics autonomes, organismes privés, syndicats, société, organismes internationaux; collectivité auteur : publiques territoriales (wilaya, commune); colloques et congrès; périodiques proprement dits; suites; collection; classement; intercalation;

#### Classification:

But de la classification systématique dans une bibliothèque; construction d'un système de classification; historique des classifications; philosophie de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> s.; classification moderne; C.D.U.; classification de Dewey.

#### Analyse documentaire:

Définition; analyse critique; analyse de périodique; résumé d'auteur.

#### Documentation:

Le document; différentes catégories de documents; traitement des

documents autres que les livres; organisation d'un service de documentation; la chaîne documentaire; procédés de reproduction; procédés de sélection; diffusion.

Histoire et technique du livre:

Les origines du livre; le livre dans l'Antiquité; le livre en Orient; le livre du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> s.; le papier; les procédés d'impression; ceux de l'illustration; les procédés graphiques de reproduction.

Muséologie:

Différents types de musées; notion de conservation; mise en valeur du document; le but culturel recherché.

b) Horaire du programme de cours.

Spécialité	horaire hebdomadaire	annuel
Bibliothéconomie	2	50
Documentation	2	50
Archivistique	2	50
Catalogage	3	75
Classification	1	10
Technique du livre	1	15
Bibliographie	1	25
Administration	1	20
Muséologie	1	25
Langue	2	50
Dactylographie	1,5	37,5
Visites d'établissements		30
Stage pratique (+)		150
<b>Total des heures</b>		<b>587,5</b>

C. Le diplôme de fin de stage.

A l'issue du cycle de formation, un examen sanctionne la fin des études. En cas de succès, le candidat se voit attribuer le Diplôme Technique des Bibliothèques et Archives -conformément au décret N°64-135 du 24 avril 1964 portant institution dudit diplôme.

L'examen sanctionnant le cycle de l'enseignement comporte des épreuves écrites, pratiques et orales.

a) Les épreuves écrites:

Une composition sur un sujet d'ordre général concernant l'organisation des bibliothèques, centres de documentation et archives.

(+) Les élèves font obligatoirement un stage pratique auprès d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation pendant un mois. Ils sont astreints au règlement de l'établissement auprès duquel ils sont affectés. Placés sous l'autorité du chef d'établissement, ils rédigent un rapport de stage qu'ils remettent à la direction. Les établissements sont : B.N., bibliothèque universitaire de la faculté de droit, Institut d'Etudes politiques, Institut de géographie, Centre culturel français, Service des Bibliothèques, Centre National de Pédagogie Agricole.

Cinq questions sur le programme de bibliothéconomie, bibliographie, administration, archivistique et documentation.

Une composition d'analyse documentaire.

b) Les épreuves pratiques comportent :

Une rédaction de notice de catalogage --pour un certain nombre d'ouvrages, il est demandé aux candidats les vedettes matières et les indices de classification.

Une épreuve d'analyse archivistique.

Une épreuve de dactylographie.

c) Les épreuves orales comportent :

Cinq questions sur le programme de bibliothéconomie, archivistique, documentation, administration et technique du livre.

Une interrogation facultative de langue vivante.

La composition sur le sujet d'ordre général et le catalogage sont affectés ~~du~~ coefficient 2; les autres ont un coefficient 1.

Les élèves détachés sont remis à la disposition de leur corps d'origine à l'issue de l'examen. Les élèves boursiers sont affectés dès le mois de septembre dans un des services centraux du Ministère de l'Information et de la Culture ou auprès d'établissements sous tutelle. Le Ministère de l'Information et de la Culture a cependant, mis à la disposition d'autres ministères des boursiers formés.

Les élèves fonctionnaires munis du Diplôme Technique de Bibliothécaire Adjoint, passent le concours de recrutement sur épreuves des assistants de recherche.

Le stage s'est avéré en définitive rentable et d'un bon niveau et ce à la lumière du classement des élèves ayant suivi le stage par rapport aux bacheliers qui se présentent sans formation préalable. En définitive, le stage prépare réellement aux tâches incombant au personnel technique des bibliothèques, archives et centres de documentations.

Conçu comme une solution d'urgence à des besoins pressants, ce stage fournit aux bibliothèques, aux archives et aux centres de documentations des agents aptes à remplir des fonctions qui se situent entre les tâches d'exécution et les tâches dirigeantes.

II. LA FORMATION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE.

Inconnue ou mal connue, la fonction du bibliothécaire, d'apparence austère il est vrai, ne semble pas avoir intéressé bon nombre de candidats. La vision d'une bibliothèque poussiéreuse confinée dans un rôle de cimetière de livres n'a pu être détrônée par les quelques amateurs partisans du "livre pour tous" et de "bibliothèque = moyen privilégié pour une culture universelle".

Un professeur, un assistant, un chef de service bénévoles assureraient la gestion d'une bibliothèque d'institut, d'établissement. Dans les

bibliothèques municipales un agent d'administration, voire un magasinier était chargé de l'administration de la bibliothèque quand ce n'était pas l'instituteur qui s'en occupait quelques heures par semaine. Mais les bonnes volontés finissent souvent par s'éteindre quand l'ampleur de la tâche les dépasse. Certaines grandes bibliothèques exigeaient un travail rationnel et scientifique et l'expédition des affaires courantes accaparaient les quelques préposés aux bibliothèques. Cette situation inquiétait les responsables du Ministère de l'Education qui décidèrent l'envoi de jeunes licenciés se former en bibliothéconomie à l'Etranger. Le choix se porta sur la France en raison de la langue et des méthodes de travail. D'une part, de la durée de scolarité (une année universitaire) d'autre part. Ce second critère semble avoir été prépondérant; les personnes formées **devant** être opérationnelles dans un délai assez court. Le Canada et la Suisse forment leur personnel scientifique des bibliothèques en deux ans, la Belgique en quatre ans et les pays Anglo-Saxons en deux, trois et quatre ans.

A partir de 1964, le Gouvernement algérien accorda des bourses (nationales ou de coopération) à des titulaires d'une maîtrise aux fins d'effectuer un cycle d'études à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires qui a "pour mission essentielle d'assurer le recrutement et la formation du personnel scientifique des bibliothèques".(+)

L'enseignement dispensé rue de Louvois prépare le futur bibliothécaire à assurer diverses fonctions. Pour lui sont organisés des cours et des travaux pratiques portant notamment sur l'Histoire et les techniques du livre, la bibliographie, la bibliothéconomie, les classifications, le catalogage et l'administration.

En raison du temps assez court de la scolarité, l'enseignement est à la fois chargé et incomplet. Incomplet car la spécialisation n'intervient pas. La formation a cependant le mérite d'initier le futur bibliothécaire à la réflexion; en somme elle le sensibilise aux réalités qu'il est amené à connaître au fil de sa carrière.

En 1976, l'E.N.S.B. aura formé une trentaine d'étudiants algériens qui occupent pour la plupart des postes de conception dans les bibliothèques ou centres de documentation. Huit d'entre eux dispensent un enseignement aux bibliothécaires-adjoints.

#### La licence en bibliothéconomie.

Dans un pays en pleine mutation, la demande de personnel qualifié est de plus en plus pressante. Après le succès de la Révolution Industrielle et de la Révolution Agraire, les bibliothèques dans le cadre

---

(+) Décret N°63-712 du 12 juillet 1963 portant création de l'E.N.S.B.  
(J.O. de la R.F. du 19 juillet 1963.

de la Révolution Culturelle ont été l'objet de discussions au niveau des dirigeants. Conscients de la nécessité de rénover ce secteur moribond et de lui faire jouer pleinement le rôle qui doit lui incomber, les autorités prirent la décision de créer au sein de l'Université une Licence de bibliothéconomie.

Par trois arrêtés du 25 juillet 1975, il est ouvert une option "Bibliothèque" en bibliothéconomie, une option "Documentation" en bibliothéconomie et une option "Archives" en bibliothéconomie.

Ces textes sont l'aboutissement d'un long travail de réflexion. Plusieurs séances de travail ont permis l'élaboration d'un avant-projet qui a été soumis à l'agrément du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ayant été amendé, le projet a été finalement retenu et il en sort les lignes directrices suivantes :

- Le programme vise à former le personnel de conception des bibliothèques, des centres de documentation et des archives en 8 semestres à l'issue desquels l'étudiant reçoit selon l'option choisie la licence de bibliothéconomie : option "Bibliothèque", "Documentation" ou "Archives".

- Les candidats à la licence doivent être pourvus du baccalauréat.

- Les 6 premiers semestres forment le tronc commun et les 2 derniers sont consacrés à la spécialisation. Chaque étudiant doit en outre déposer un mémoire.

Programme de la licence de bibliothéconomie

Semestre	Tronc commun(I)	Bibliothéconomie	Documentation	Archives
	:cours/T.P./total	:cours/T.P./total	: C./T.P./total	: C./T.P./ T.
1er	: 280 : 60 : 340:	:	:	:
2è	: 270 : 75 : 345:	:	:	:
3è	: 265 : 95 : 360:	:	:	:
4è	: 270 : 60 : 330:	:	:	:
5è	: 310 : 40 : 350:	:	:	:
6è	: 230 : 100 : 330:	:	:	:
7è	: Spécialisation : 100 : 180 : 280	: 130 : 155 : 285	: 135 : 145 : 280	
8è		: 240	: 90 : 165 : 255	: 80 : 175 : 255

L'enseignement envisagé se répartit en trois ensembles :

- Les matières spécifiques relatives aux sciences et aux techniques de la documentation et des archives.

- Les matières susceptibles à la fois d'initier les étudiants aux méthodes de la réflexion universitaire et de leur donner la culture générale qui leur sera indispensable dans l'exercice de leur profession (Histoire, Sociologie, Economie, Droit).

(I) Les chiffres indiquent le nombre d'heures.

- Deux langues étrangères (dont l'anglais) sont imposées aux étudiants se spécialisant en documentation. Ils auront le choix entre l'espagnol, l'italien, le russe, l'allemand etc... pour la seconde langue.

Les cours impliquent l'acquisition d'une technique ou d'une pratique, ils comportent un certain nombre d'heures d'exercices ou livres désigné par l'expression "travaux pratiques".

On trouvera en annexe la liste et le contenu des modules de bibliothéconomie.

IIème PARTIE : STATUT JURIDIQUE DU PERSONNEL  
DES BIBLIOTHEQUES.

I. LES CONSERVATEURS CHARGES DE RECHERCHES DES ANTIQUITES, ARCHIVES,  
BIBLIOTHEQUES ET MUSEES.(1)

I Dispositions générales.

I.I Missions essentielles.

En son article 1er, le décret N°68-311 du 30 mai 1968 (2), définit les attributions des conservateurs chargés de recherches. Ceux-ci sont appelés selon leur spécialité :

1°) à conserver, étudier, classer et entretenir les collections qui leur sont confiées, veiller à leur sécurité, proposer les mesures relatives à leur accroissement, établir et tenir à jour les registres d'inventaire et de dépôt.

2°) à assurer la présentation de ces collections et en faciliter l'accès et la connaissance au public par l'établissement de moyens d'investigation appropriés.

3°) à élaborer les catalogues officiels et contribuer par leurs recherches à la connaissance des collections.

4°) à diriger le travail des attachés de recherches des antiquités, musées, archives, bibliothèques et sites historiques".

I.2 Missions éventuelles.

Ils peuvent également être chargés

a) d'accomplir des missions d'inspection dans les musées, les bibliothèques et les dépôts d'archives.

b) d'organiser des campagnes de fouilles.

c) de diriger les publications de caractère scientifique ou d'y participer".

I.2.3 Emploi spécifique de conservateur en chef.

Direction d'un établissement.

Direction des départements d'établissement.

2 Recrutement.

2.I Les modalités de recrutement.

2.I.I Par voie de concours sur titres : parmi les attachés de recherches

---

(1) Decret N°68-311 du 30 mai 1968 (J.O. de la R.A. du 31/5/1968; p.614

(2) J.O. de la R.A. N°44 du 31 mai 1968.

ayant exercé en cette qualité pendant au moins cinq ans, âgés de 26 ans au moins et de 40 ans au plus à la date du concours, justifiant soit du doctorat de 3<sup>e</sup> cycle ou de l'agrégation du 2<sup>e</sup> degré, soit d'un diplôme d'études supérieures dans la spécialité.

Le concours de recrutement sur épreuves comprend les épreuves suivantes :

1<sup>o</sup>) un exposé oral sur le sujet relatif à la spécialité (préparation de 5 heures à l'aide de documents mis à la disposition du candidat par le jury : durée de l'exposé, 30 mn; coefficient 3)

2<sup>o</sup>) une épreuve orale de sciences auxiliaires ou technique dans la spécialité choisie (préparation d'1 heure : durée de l'exposé, 20 mn; coefficient 1)

3<sup>o</sup>) une composition de langue nationale pour les candidats ayant subi des épreuves en français.

2.1.2 Par voie de concours sur épreuves : parmi les candidats âgés de 26 ans au moins et de 30 ans au plus pourvus soit d'une agrégation de 2<sup>e</sup> degré, soit d'un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, soit d'un diplôme d'études supérieures dans la spécialité.

2.2 La titularisation.

2.2.1 Qualité de stagiaire : un an de stage.

2.2.2 Jury de titularisation.

2.2.3 Conservateur en chef : choisi sur liste et justifiant de 7 ans d'activité.

3 Dispositions particulières.

3.1 Traitement : Echelle XIV

3.2 Détachement ou disponibilité : 10 % de l'effectif budgétaire

3.3 Intégration : fonctionnaires en poste au 31 décembre 1966.

3.4 Conservateur en chef : conservateur en poste depuis au moins 3 ans, attaché de recherches justifiant de 15 ans d'activité au 31 décembre 1972.

## II. LES ATTACHES DE RECHERCHES DES ANTIQUITE, ARCHIVES, BIBLIOTHEQUES ET MUSEES.(3)

I Dispositions générales.

I.1 Conformément à l'article 1er de décret n°68-312 du 30 mai 1968, les attachés de recherches sont appelés sous l'autorité des conservateurs chargés de recherches et selon leur spécialité à "conserver, étudier, classer et entretenir les collections qui leur sont confiées, veiller

---

(3) Decret n°68-312 du 30 mai 1968 paru dans le J.O. de la R.A. n°44 du 31 mai 1968; p. 615

à leur sécurité, établir et tenir à jour les registres d'inventaire et de dépôt; assurer la présentation de ces collections et en faciliter l'accès et la connaissance au public par l'établissement de moyens d'investigations appropriés; élaborer les catalogues officiels et contribuer par leur recherches à la connaissance des collections".

I.2 Missions éventuelles :

Ils peuvent également être chargés "d'accomplir des missions d'inspection dans les musées, les bibliothèques et les dépôts d'archives; de diriger des chantiers de fouilles, de participer à des publications de caractère scientifique".

I.3 Emploi spécifique :

Aux termes de l'art. 4, un attaché de recherches peut exercer les fonctions de directeur départemental des archives et des bibliothèques. A ce titre, outre les attributions sus énumérées, il est chargé "d'assurer le contrôle, la conservation de toutes les bibliothèques et archives publiques ou privées du département y compris les archives communales et hospitalières, d'assister à toutes les commissions concernant le personnel affecté au service, de donner son avis sur les mesures qui intéressent les archives et présenter des propositions budgétaires pour le fonctionnement du service, fournir à l'administration préfectorale la documentation nécessaire au travail administratif.

2 Recrutement.

2.I Les modalités de recrutement.

2.I.I Par voie de concours sur épreuves : parmi les candidats pourvus d'une licence, âgés de 21 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours. Le concours sur épreuves comporte des épreuves écrites et une épreuve orale.

- Epreuves écrites :

1°) Une dissertation sur un sujet d'ordre culturel (durée, 3 h; coefficient 2)

2°) Une analyse de texte; les candidats ayant le choix entre deux textes relatifs, l'un aux sciences humaines, l'autre aux sciences exactes (durée, 2 h; coefficient 2)

3°) Une épreuve obligatoire de traduction (durée, 1 h30'; coef. 1),  
- en arabe d'un texte rédigé en langue étrangère pour les candidats ayant composé en français,  
- en français d'un texte rédigé en langue arabe pour les candidats ayant composé en arabe.

4°) Une composition de langue nationale pour les candidats ayant subi les épreuves en français (durée, 2 h; coef. 1).

- Epreuve orale :

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury au choix du candidat sur une question concernant le rôle du livre, des monuments historiques, des fouilles, des musées et des archives dans la société. (durée, 30 mn de préparation et 15 mn d'entretien)

2.1.2 Par voie d'examen professionnel : parmi les assistants de recherches âgés de 40 ans au plus au 1er janvier de l'année de l'examen, ayant accompli à la même date 6 années de service public en cette qualité. Examens : 20 % des places mises en concours. Le concours interne, ou examen professionnel, comporte des épreuves écrites et des épreuves orales :

- Epreuves écrites :

- 1°) Dissertation sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques, musées ou archives selon la spécialité choisie par le candidat. (durée, 3 h; coef. 3)
- 2°) Analyse de texte; les candidats ont le choix entre deux textes relatifs l'un aux sciences humaines, l'autre aux sciences exactes. (durée, 3 h; coef. 1)
- 3°) Traduction (durée, 1 h30'; coef. 1) :
  - en arabe d'un texte rédigé en langue étrangère pour les candidats ayant composé en français.
  - en français d'un texte rédigé en langue arabe pour les candidats ayant composé en arabe;
- 4°) Composition en langue nationale pour les candidats ayant subi les épreuves en français. (durée, 2 h; coef. 1)
- 5°) Epreuve de catalogage en rapport avec la spécialité pour les options bibliothèque et musée, et une analyse archivistique pour l'option archives.

- Epreuves orales :

- 1°) Entretien avec le jury sur une question relative à l'organisation des bibliothèques, musées et archives, selon la spécialité choisie par le candidat; (30' de préparation, 15' d'entretien; coef. 1).
- 2°) Analyse commentée d'un texte donné dans toute autre langue que celle choisie par le candidat; (préparation, 1 h; entretien, 15'; coef. 1).

2.1.3 Au choix parmi les assistants âgés de 40 ans au moins et de 50 ans au plus, comptant 15 années de services en cette qualité et inscrits sur une liste d'aptitude. 10 % des places sont mises en concours.

2.2 La titularisation.

2.2.1 La qualité de stagiaire : 2 ans de stage.

- 2.2.2 Jury de titularisation :
- 2.2.3 Directeur départemental : 6 ans d'ancienneté, inscrit sur la liste d'aptitude.
- 3 Dispositions particulières :
- 3.1 Le traitement : Echelle XIII
- 3.2 Emploi spécifique : 50 points supplémentaires.
- 3.3 Détachement et mise en disponibilité : 20 % de l'effectif budgétaire.
- 3.4 L'intégration :  
Agents titulaires à la date du 31 décembre 1966.

III. LES ASSISTANTS DE RECHERCHES DES ANTIQUITES, ARCHIVES, BIBLIOTHEQUES ET MUSEES. (I)

- I Dispositions générales.
- I.1 Missions essentielles : Aux termes de l'art. 1er du décret n°68-311 du 30 mai 1968, les assistants de recherches sont "chargés notamment de seconder les attachés de recherches des antiquités, archives, bibliothèques et musées dans les travaux techniques courants des bibliothèques, dépôts d'archives, musées, sites et chantiers de fouilles : tri, catalogage, classement, inscription des périodiques, inventaires, récolement".
- I.2 Mission éventuelle : être chargé d'un enseignement technique dans la spécialité.
- 2 Recrutement.
- 2.1 Les modalités de recrutement :
- 2.1.1 Par voie de concours sur épreuves ouvert aux candidats âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours, pourvus soit du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre équivalent, soit de l'examen probatoire de l'enseignement secondaire et d'un diplôme technique dans l'une des spécialités suivantes : bibliothéconomie, archivistique, muséologie ou archéologie. Les concours sur épreuves comportent des épreuves écrites et une épreuve orale.
  - Les épreuves écrites :
    - I°) Une épreuve de culture générale portant sur un sujet d'ordre littéraire, philosophique ou historique sous forme de réponses à un questionnaire ou sous forme de dissertation, (durée, 1 h30'; coef. 2).

---

(I) Décret n°68-313 du 30 mai 1968 paru au J.O. de la R.A. n°44 du 31 mai 1968; p. 616

- 2°) Une épreuve obligatoire de traduction (durée, 3 h; coef. 1).  
- en arabe d'un texte rédigé en langue étrangère pour les candidats ayant composé en français  
- en français d'un texte rédigé en langue arabe pour les candidats ayant composé en arabe.

- 3°) Une composition de langue nationale pour les candidats ayant subi les épreuves en français (durée, 2 h; coef. 1).

/L'épreuve orale :

Elle consiste en un entretien avec le jury sur un sujet ayant trait à des problèmes culturels : bibliothèques, musées, archives (durée de la préparation, 20 mn ; durée de l'entretien, 15 mn).

- 2.I.2 Par voie d'examen professionnel ouvert aux agents d'administration et fonctionnaires des corps de même niveau justifiant de 5 ans de services effectifs et du brevet d'enseignement général ou d'un diplôme reconnu équivalent. Le concours interne -ou examen professionnel- comporte des épreuves écrites et des épreuves orales.

/Les épreuves écrites :

- 1°) Une composition sur un sujet de culture générale (durée, 2 h; coef. 2).  
2°) L'analyse d'une note, d'un rapport, d'un article de périodique ou d'un dossier sur un sujet déterminé par la spécialité choisie par le candidat et relatif aux bibliothèques, aux archives, aux centres de documentations, aux musées ou à l'archéologie (durée, 2 h; coef. 2).  
3°) Selon la spécialité, soit un rapport (le cas échéant illustré) sur une étude technique ou scientifique se rapportant à des travaux pratiques dans le domaine des musées et archéologie ou des archives (durée, 4 h; coef. 2); soit la rédaction de fiches de catalogage et la copie dactylographiée d'une lettre manuscrite et d'une fiche de catalogue en langue étrangère.  
4°) Une composition de langue nationale pour les candidats ayant subi les épreuves en français (durée, 2 h; coef. 1).

/Les épreuves orales :

- 1°) Interrogation sur un ou plusieurs sujets déterminés par la spécialité choisie par le candidat et relatifs à l'organisation et au fonctionnement administratif, financier et technique des bibliothèques, musées, archives, centres de documentation ou chantier de fouilles (préparation, 20 mn; interrogation, 15 mn; coef. 1)  
2°) Discussion avec les membres de jury relative à la spécialité choisie dans les épreuves écrites soit au rapport sur l'étude

technique et scientifique, soit à l'épreuve de catalogage (durée de l'interrogation, 15 mn; coef. 1).

- 2.2 Latitularisation.
- 2.2.1 La qualité de stagiaire : deux années de stage.
- 2.2.2 Le jury de titularisation
- 3 Dispositions particulières.
- 3.1 Le traitement : Echelle XI
- 3.2 Détachement ou disponibilité : 20 % de l'effectif budgétaire du corps.
- 3.3 L'intégration.
- 3.3.1 Les fonctionnaires titulaires à la date du 1er juillet 1962.
- 3.3.2 Les agents recrutés en application des décrets de 1962.

### III<sup>e</sup> PARTIE : LES BIBLIOTHEQUES

#### I. HISTORIQUE (depuis le XIX<sup>e</sup> s.)

Pendant longtemps, le peuple algérien a été écarté du savoir. La puissance coloniale s'était acharnée à détruire systématiquement sa personnalité et son identité culturelles. Aliéné, déculturé, il n'avait plus les moyens ni la possibilité de faire la jonction avec son passé, ni celle d'accéder à la connaissance du présent et par là de s'ouvrir à l'avenir. Exclu de tout, recroqué sur lui-même, il sombra dans l'ignorance et devint la proie toute indiquée des forces obscurantistes. Pourtant, à la veille de la colonisation, le pourcentage des analphabètes dans la Régence d'Alger était inférieur à celui existant en France. (1)

Pour l'ensemble de la population indigène, cette admirable institution qu'est la bibliothèque, instrument privilégié de la connaissance du passé et du présent d'une part, mais aussi moyen d'ouverture sur le monde d'une autre, était inconnue. D'ailleurs les bibliothèques quand elles furent créées, c'était dans un seul but :

Répondre aux besoins en documentation sur l'Algérie, les autres pays maghrébins ainsi que les autres parties du continent africain soumises à la domination française; en un mot, l'ensemble de l'empire colonial français. Par conséquent, ces bibliothèques étaient destinées à un public restreint composé d'Européens.

C'est ainsi que dès le début de la colonisation, la confiscation du patrimoine culturel national commença à s'organiser sous forme de raffles faisant suite au passage des colonnes militaires dans les villes ou les douars. Adrien Berbrugger, premier bibliothécaire de l'administration coloniale (1835-63) était passé maître dans la matière. Il put s'emparer d'importantes collections lors du sac de Mascara (1835), Tlemcen et Médéa (1836), enfin Constantine (1837). (2)

---

(1) cf. Marcel Emerit : L'état moral et intellectuel de l'Algérie en 1830. RHMC, juil.-sept. 1954; p. 201-212.

(2) cf. Gabriel Esquer : La Bibliothèque Nationale d'Alger. "La lecture publique..." Mémoires et vœux du congrès international d'Alger, publié par Henri Lemaître. Paris 1931; p. 161-181.

Ceci sans parler de ce qui a pu tout simplement être détruit car M. Berbrugger n'avait pu tout "sauver". On rapporte que l'Emir Abd-el-Kader souffrait devant le spectacle de livres lacérés ou déchirés puis abandonnés par les soldats du corps expéditionnaire. (3)  
Il avait d'ailleurs commensé à organiser la première bibliothèque publique algérienne à Tagdempt, capitale de son éphémère Etat.

Si nous excluons la bibliothèque de la médersa franco-musulmane de Tlemcen, il ne restait plus, en 1930, que deux bibliothèques arabes dans toute l'Algérie. Et dans ce cas, le mot bibliothèque est un euphémisme car les fonds ne dépassaient pas le chiffre de 500 volumes à Bône (Annaba) et à Bougie (Bedjaïa). (4)

D'ailleurs, les personnes qui pouvaient les utiliser étaient destinées à devenir des auxiliaires de l'administration française.

Certes, il ne faut pas laisser dans l'ombre les bibliothèques privées qui avaient pu échapper à la confiscation. Rares, elles étaient éparpillées dans les zaouias de la campagne. Des Talebs venaient les consulter, ce qui sans porter de jugement sur le contenu des livres —souvent dérisoire—, était appréciable. La plus importante semble être celle de la zaouia d'El-Hamel dans le Constantinois. Son fond extrêmement précieux et la modernisation qu'elle a connue ces derniers temps, font que des étudiants ~~ibadites~~ ibadites y viennent travailler depuis la Tripolitaine et même de la Tanzanie.

Donc, malgré la répression coloniale, une certaine résistance culturelle avait pu se maintenir, malheureusement exceptionnelle à notre avis. Nous aimerons reproduire un texte qui montre combien était tortueux le chemin que le livre arabe, porteur de connaissance et instrument de réflexion, devait emprunter avant d'arriver, de façon quasi-clandestine, à ses consommateurs : (5)

"Les services de la colonisation française censuraient tout ce qui pouvait parvenir d'Egypte comme revues et journaux, isolant ainsi l'Algérie des autres pays arabes et faisant en sorte que seuls les livres, revues et journaux français soient l'unique nourriture spirituelle —empoisonnée— mise à la disposition des Algériens. Ils pouvaient alors (les services coloniaux) en faire tout ce qu'ils voulaient.

---

(3) cf. Ch.-A. Julien : Histoire de l'Algérie contemporaine. Paris, 1964; p. 181

(4) cf. A. Bel & Dournon : Bibliothèque arabe de Bône et de Bougie. "La lecture publique..." option citée; p. 478-481.

(5) C'est nous qui traduisons, le texte original étant en arabe.

Or, la Tunisie était sous le régime du Protectorat, ce qui rendait les postiers d'Algérie moins regardants sur ce qui en provenait. L'ignorance de ces fonctionnaires français de l'arabe et la protection divine les empêchaient de connaître la véritable origine de ces publications, qui en fait, transitaient par Tunis. Ainsi, les librairies tunisoises nous expédiaient tout ce que nous désirions des imprimés égyptiens sous forme de colis bien emballés. Les voyageurs mozabites de leur côté, apportaient clandestinement au collège des livres importants acquis dans ces mêmes librairies. -En vérité, La Renaissance de l'Algérie avait beaucoup profité de ces librairies.

La Tunisie jouissait alors de plus de liberté car elle pouvait importer tout ce qu'on y désirait de la production littéraire égyptienne, La librairie "al-Istiqlama" notamment qui appartenait aux cheikhs Thamini et K. ben-al-hadj Aïssa. Le premier était un des leaders de la renaissance culturelle du M'zab, quant au second, il était un des fondateurs du collège "al-Hayet" (6) avec lequel il avait des relations solides et constantes ... Cette librairie (7) expédiait donc au collège tout ce qui était utile des publications égyptiennes qu'elle recevait". (8)

En 1944, il y eut un nouveau plan de scolarisation en Algérie. L'on dessera un peu plus les vannes pour l'admission de petits algériens dans les écoles primaires même si cette admission continuait à se faire au compte-gouttes :

Enseignement		primaire	secondaire	supérieur	année	(9)
Européens	: 258.124	:	?	:	?	: 1939 :
Algériens	: 114.117	:	?	:	?	: :
Européens	: 423.507	:	30.985	:	4.913	: 1952 :
Algériens	: 274.176	:	?	:	442	: :

Autant d'usagers des bibliothèques scolaires dans lesquelles "les insti-

---

(6) Collège privé fondé en 1925 à Guerrara dans le M'zab. Il redistribuait à ses élèves la culture arabo-musulmane et servait en même temps de relais dans le sud algérien pour la diffusion des idées de la "Nahdha" (mouvement politico-culturel né vers le milieu du XIX<sup>e</sup> s. au Proche-Orient et aspirant à la renaissance de la "nation arabe". Ce mouvement se caractérisait par le réformisme ou fondamentalisme de ses idées).

(7) Nous avons connu cette librairie à la fin des années 1960 alors qu'elle périclitait. La fermeture de l'université Zitouna et la création de la nouvelle université tunisienne lui portèrent un coup fatal.

(8) Mohamed-Ali Dabbouz : La Renaissance de l'Algérie. t.III; p.81-82. Alger, Imprimerie arabe; 1968. (en arabe)  
L'auteur raconte ici ses souvenirs de jeune collégien.

(9) cf. Lebel Germaine : La lecture publique en Algérie. Cahier des bibliothèques de France, t.II; 1954. p.45-59  
C'est nous qui avons disposé ces chiffres en tableau et avons mis le point d'interrogation quand il n'en était pas fourni.

tuteurs indigènes ne sont pas les derniers à contribuer à cette œuvre d'expansion culturelle. Les bibliothèques d'Aïn-Lelou, Aïn-Farès, Taourirt-Mimoun, Taka etc...sont confiées aux bons soins des directeurs d'écoles kabyles ou arabes" nous dit Madame Germaine Lebel, à l'époque, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger. (IO)

En 1954, il n'existait en Algérie que 186 petites ou moyennes bibliothèques inégalement répartie sur le territoire national et dont 57 étaient des bibliothèques municipales. Leur fond était pauvre par rapport à l'ensemble de la population vivant alors en Algérie ; par contre, il peut être jugé suffisant si l'on ne tient compte que de la population européenne. Ainsi, il y avait 76.000 volumes à Alger, 30.000 à Oran, 26.000 à Constantine et 15.000 à Sétif. Puis :

3	bibliothèques municipales ayant moins de 10.000 volumes.
2	" " " " " 5.000 "
6	" " " " " 3.000 "
12	" " " " " 2.000 "
7	" " " " " 1.000 "
23	" " " " " 500 " . (II)

Ces bibliothèques souffraient du manque de personnel qualifié; c'est ainsi d'ailleurs que dans les trois principales villes du pays, le secrétaire de la commune ou l'instituteur devait se débrouiller pour faire "marcher" la bibliothèque. A ce problème technique, il faut ajouter celui, oh ! combien cruel, du manque de crédit.

Ajoutons à ces bibliothèques celles qui ont été créées par les Pères-Blancs (Casbah d'Alger, Djelfa, Biskra, Béchar et Touggourt) "fréquentées surtout par les musulmans".

Au lendemain de l'indépendance nationale, la jeune république algérienne héritait de ces bibliothèques qui, lorsqu'elles ne furent pas saccagées ou tout simplement incendiées --pour que les algériens n'aient pas à en profiter--, avaient un fond considérablement vieilli et de qualité douteuse, et des livres usés ou hors d'usage. Quant à la population, elle était à plus de 80 % analphabète.

Une immense tâche restait donc à accomplir et l'effort d'édification d'une Algérie nouvelle commença.

C'est ainsi qu'un bibliothécaire algérien présenta un "Plan d'organisation des bibliothèques en Algérie" dans lequel il jeta les bases de ce

---

(IO) item, p. 53

(II) item, c'est nous qui avons groupé ces chiffres en colonnes alors qu'ils étaient livrés en vrac.

qui pouvait être attendu d'un réseau de bibliothèques dans un pays sous-développé : (I2)

- Compléter la formation dans l'école
- Apporter la connaissance ou l'entretenir dans la campagne et dans l'atelier

Malheureusement, les responsables politiques d'alors ne firent pas montre de beaucoup de soucis pour les bibliothèques. C'est, disaient-ils, la reconstruction du pays qui est prioritaire si bien que seule l'industrialisation retenait leur attention. L'idée que la bibliothèque est un complément indispensable au progrès --promis-- ne les avait, sans doute, pas beaucoup frappés.

Toutefois, c'est la Bibliothèque Nationale et elle seule, qui sembla attirer leur attention. Grâce à son personnel qualifié et aux moyens juridiques et financiers dont elle a été dotée, elle a pu remplir de façon satisfaisante sa mission :

- Conservation du patrimoine national par l'application rigoureuse du dépôt légal et par des achats effectués à l'étranger.
- Publication régulière de la "Bibliographie de l'Algérie" (un à deux numéros par an).
- Elargissement de ses fonctions à la lecture publique etc...

C'est ainsi qu'elle a vu son budget d'acquisition passer de 250.000 Dinars algériens en 1965 à plus 500.000 Dinars (I3) en 1975. (I4)

Mais voyons d'abord --de façon succincte-- comment a évolué administrativement la bibliothèque :

✓ Dès 1962, les bibliothèques algériennes dépendaient du Ministère de l'Orientation Nationale.

De 1965 à 1970, elles furent sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et dépendaient en fait d'un "Bureau des Bibliothèques" qui était au sein de ce ministère. En 1970, l'éclatement de ce ministère entraîna celui de l'administration des bibliothèques. Les bibliothèques universitaires allèrent au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, quant à la Bibliothèque Nationale et les autres bibliothèques, elles furent rattachées au Ministère de l'Information et de la Culture.

Ces mouvements ne furent pas profitables aux bibliothèques la Bibliothèque Nationale exceptée, et un certain retard dans les réalisations nouvelles

---

(I2) Mahmoud Bouayed : Plan d'organisation des bibliothèques en Algérie. 12 p. ms dactylographié; Alger 1962.

(I3) I D.A. = environ 1,12 F.F.

(I4) Mahmoud Bouayed : Rapport-bilan sur l'activité de la Bibliothèque Nationale de 1965 à 1975. 7 p. ms dactylographié; Alger 3/5/1975. Courtoisie de M. Bouayed

a pu être observé.

✓ Un autre bibliothécaire algérien soulignait il y a deux ans, l'insuffisance en matière de bibliothèque de l'Algérie; ces insuffisances peuvent être résumées de la manière suivante<sup>1</sup> : (15)

- séquelles du passé.
- insuffisance dans l'effort de promotion et de favorisation de la lecture publique.
- le peu de cas fait aux bibliothèques scolaires.
- problèmes de l'écrivain et du pédagogue dans les pays sous-développés.
- problème de l'édition et du livre dans les pays sous-développés.
- problème du manque de personnel qualifié dans les bibliothèques.

Chaque fois que ces problèmes ont été soulevés, les autorités arguaient de l'ampleur de la tâche à accomplir et de la nécessité de ne pas éparpiller les efforts, enfin de la priorité donnée à d'autres secteurs.

Or, aujourd'hui que l'analphabétisme est en régression, que la scolarisation des enfants est assurée pour près de 80 % et que le pays est au seuil du décollage économique, plus que jamais, la bibliothèque doit retrouver son rôle d'auxiliaire indispensable de l'école et celui d'instrument privilégié du développement économique et social. La vie d'un pays et son économie ne reposent-elles pas sur l'exploitation du document et sur sa conservation ?

Au mois de février 1975, le Ministre de l'Information et de la Culture, M. Ahmed Taleb Ibrahim, dans un discours devant les présidents des Assemblées Populaires Communales, a annoncé un projet de 1.000 bibliothèques qui a trouvé les bibliothécaires attentifs et sur lequel ils fondent leurs espoirs pour que la bibliothèque ne soit pas le parent pauvre des révolutions que l'Algérie s'est engagée à réaliser.

L'avant-projet de charte nationale autorise les bibliothécaires algériens à croire en l'avenir des bibliothèques dans leur pays. C'est pourquoi ils se sentent obligés de présenter leurs vœux et un projet de bibliothèque qu'ils croient adapté à la situation que connaît l'Algérie et conforme à l'option socialiste dans laquelle elle s'est engagée et qu'ils approuvent totalement. C'est, croient-ils, leur contribution à l'effort d'édification nationale.

---

(15) Nouar ben-Ibrahim Jedouani : Situation du livre et des bibliothèques en Algérie. En-Nachra et-Tarbaouia, n° 8-9; Tunis 1974. p.49-55. (en arabe).

## II Image des futures bibliothèques à travers l'analyse des missions de la DBLP

Bien que la brève étude diachronique n'ait pu rendre compte par les chiffres de l'évolution de la lecture publique, elle a fait ressortir certains points indiscutables/:

- Pour l'ensemble de l'Algérie, une pauvreté criarde des ressources humaines, financières et matérielles;

- Une croissance spectaculaire du nombre des emprunteurs inscrits qui a pour conséquence la saturation de l'embryon de réseaux existants et une baisse qualitative de prestations,

- Une écrasante majorité de la population n'ayant pas encore accès aux livres et aux documents détenus par les bibliothèques.

Ainsi par exemple les zones rurales sont complètement mises à l'écart. C'est une discrimination qui favorise la régression vers l'analphabétisme et met dangereusement les ruraux à l'écart des progrès scientifiques et techniques

- Une absence de coordination entre les bibliothèques existantes d'une part et entre celles-ci et les autres institutions éducatives ou culturelles d'autre part.

✓ De ces faits contradictoires, une conclusion s'impose /: la soif d'apprendre de l'Algérien qu'il ne peut étancher par l'acquisition des biens culturels étant donné son faible revenu et le prix élevé du livre le pousse vers la fréquentation des bibliothèques. Il existe donc là une clientèle potentielle de plus en plus large que ne peuvent desservir les bibliothèques existantes vieillies, débordées et numériquement insuffisantes.

La propulsion de la culture au rang de besoin fondamental par un nombre sans cesse croissant d'Algériens et l'inadéquation de l'actuel équipement culturel sont soulignés par les pouvoirs publics. Tout comme est prévu un nécessaire et important effort dans ce domaine si on se réfère à l'avant-projet de Charte nationale qui édicte :

" La presse, la radio, la télévision, l'édition, les musées, les écoles de musique, le cinéma, le théâtre, un réseau très fourni de bibliothèques communales et de quartiers, des moyens audio-visuels de toutes sortes seront à même de diffuser une culture attrayante de qualité susceptible de satisfaire le bon goût tout en élevant le niveau intellectuel du citoyen.

Pour cela, tous les représentants spécialistes, techniciens et animateurs de ces importantes structures culturelles dont le développement et la modernisation s'imposent à plus d'un titre, devront recevoir une formation rigoureuse qui les mettra à l'abri de l'improvisation et des facilités.

" La politique du livre, entre autres, sera conçue de façon à répondre aux besoins accrus des étudiants, de la jeunesse intellectuelle, des techniciens, des hommes de culture, des chercheurs, des travailleurs en voie de spécialisation et d'une manière générale du lecteur moyen dont l'avènement et la multiplication à travers tous les milieux est un fait indéniable dans notre société actuelle depuis l'indépendance."

De cet extrait nous retenons

- la définition d'une politique du livre qui nous amènera à préciser le rôle de la bibliothèque future; politique pour la réalisation de laquelle sont prévus des moyens matériels ("un réseau très fourni") et humains ( un personnel ayant reçu "une formation rigoureuse" )
- la nécessaire coopération des éléments d'un tout (dans lequel la bibliothèque occupe une place de choix) pour la réalisation de la "promotion de l'homme et son libre épanouissement".

Les structures nouvelles du Ministère de l'Information et de la Culture, telles qu'elles ressortent du décret N° 75-31 du 22 janvier 1975 portant organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Information et de la culture, sont à même de réaliser cet ambitieux projet en insufflant une sérieuse impulsion à la culture.

L'organigramme (joint en annexe) assigne à la Direction de la Lecture publique et de la Documentation les fonctions suivantes :

- promotion de la lecture publique
- organisation de l'information documentaire destinée à l'activité du ministère
- réalisation de publications destinées à faire connaître l'Algérie et ses réalisations dans les domaines importants de l'activité nationale

La Direction de la Lecture publique et de la Documentation comprend la sous direction de la documentation et la sous direction de la lecture publique et des bibliothèques.

Cette dernière est chargée de :

- Promouvoir la lecture publique par :
- # la réalisation d'études prospectives préalables à la mise en place des structures de lecture publique adéquates,

\* l'élaboration et le contrôle de la réglementation organisant la lecture publique à l'échelle nationale;

\* l'assistance technique aux bibliothèques notamment au moyen de stages, séminaires, colloques ainsi que de publications traitant de l'organisation et du fonctionnement des bibliothèques publiques,

\* la création de conditions propres à la mise sur pied d'un office nationale des bibliothèques et de la lecture publique.

- Coordonner et animer les activités des bibliothèques et services de documentation publics.

- Participer avec les services et organismes concernés à la diffusion de la culture par le livre et le document que les bibliothèques et centres de documentatin publics sont amenés à conserver et à communiquer.

- Former, informer et perfectionner les personnels des bibliothèques et services de documentation publics.

Il appert donc que les importantes missions assignées à la S.D. B.L..P. jettent les bases d'un appréciable développement des bibliothèques qui permettra au pays de rattrapper le retard pris dans le domaine de la lecture publique. C'est pourquoi nous nous proposons de les analyser brièvement pour donner une idée du futur réseau algérien des bibliothèques

## A/ Réalisation d'études prospectives préalables à la mise en place de structures de lecture publique adéquates

La première mission dévolue à la S.D.B.L.B. est d'assurer la planification du développement et des activités des bibliothèques, c'est à dire:

- élaborer un plan national de développement à court et à moyen terme d'un réseau de lecture publique et fixer dans la mesure du possible les éléments d'un programme de construction.

Nous allons essayer de définir aussi précisément qu e possible le réseau qui pourrait être établi en Algérie dans les années à venir avant d'aborder les propositions pratiques.

## ← 1/ Plan de Développement

Le souci de réaliser des économies de temps, d'argent et de personnel qualifié, nous dicte l'adoption provisoire d'un système centralisé dans lequel n'est prévu dans notre brève étude qu'un seul établissement au niveau de l'exploitation : la Bibliothèque centrale de lecture publique avec ses ramifications de bibliothèques de wilaya (département) de lecture publique et de bibliothèques municipales de lecture publique

### ← a/ La Bibliothèque centrale de lecture publique (B.C.L.P.)

Son rôle centralisateur en fait le moteur de tout le réseau.

EN effet:

- C'est à elle qu'incombera l'acquisition, la préparation (c'est-à-dire le traitement technique jusque dans leur forme matérielle) et la distribution à toutes les B.M. et B.W. du pays, des ouvrages destinés à la lecture publique. Avec le livre entièrement équipé, celles-ci seraient déchargées durant les premiers temps des tâches bibliothéconomiques.

- C'est elle qui, grâce à sa première fonction, va élaborer le catalogue collectif; cet instrument très apprécié et très utilisé, indispensable à la coopération interbibliothèques (nationale d'abord et internationale ensuite).

- C'est la BCLP qui lancera des expériences pilotes - qu'elle suivra de très près - pour en appliquer les résultats aux autres bibliothèques.

- C'est elle qui jouera le rôle de centrale de prêt pour toutes les bibliothèques dans le domaine des ouvrages à faible taux d'utilisation.

- C'est elle enfin qui remplira les fonctions d'une bibliothèque centrale de prêt classique au niveau de la wilaya d'Alger pour améliorer éventuellement le système des bibliobus avant sa généralisation à l'ensemble des autres wilayates du pays.

### Organisation du travail à l'intérieur de la B.C.L.P.:

Les services scientifiques et techniques de la B.C.L.P. sont des cadres dans lesquels le travail doit être organisé comme une chaîne de montage. Les opérations d'acheminement des ouvrages sont les étapes du circuit du livre que nous rappelons brièvement.

- Acquisition des ouvrages / S'agissant d'achats groupés, il est loisible d'obtenir des remises substantielles des éditeurs.
- Collationnement et estampillage
- Inscription sur les registres d'entrée : il sera prévu à cet effet un registre par correspondant.
- Catalogage: Cette section aura à gérer les fichiers de la B.C.L.P. Les fichiers comprendraient, outre le fonds de la centrale, les fiches des ouvrages que les autres bibliothèques pourraient acquérir autrement que par une dotation de la centrale ( exemple: fonds déjà acquis, don). L'élaboration d'un tel fichier constituerait le catalogue national. Lors de son élaboration des mentions sur chaque fiche permettraient de signaler la bibliothèque détentrice de tel document.
- Préparation physique des volumes. Les ouvrages de référence, les livres chers et d'une manière générale tout document appelé à une manipulation fréquente sera relié au sein de l'atelier central qui sera prévu à cet effet. Quant aux autres ouvrages, une couche de filmo lux ou un équipement plastifié suffiraient. L'atelier de reliure aura en son sein une section de restauration.
- L'expédition sera exécuté à partir d'un local prévu à cet effet; chaque destinataire ayant ses rayonnages sur lesquels est rangée sa dotation

#### Etapes du développement de la B.C.L.P.

Il est évident que le développement de cette cellule mère n'est concevable que si elle dispose de locaux suffisamment vastes pour permettre le stockage d'un volume assez important de livres et les opérations de manutention. Tout comme sont capitales, d'ailleurs les possibilités de financement des acquisitions.

Ces deux conditions remplies, la B.C.L.P. peut se développer progressivement selon le processus suivant :

- 1°) - Mise au point des tâches pratiques que doit assumer la B.C.L.P. ( Acquisition - Traitement - Expédition )
- 2°) - Affectation du personnel nécessaire
- 3°) - Attribution et équipement de locaux provisoires pour un démarrage dans des délais assez brefs.
- 4°) - Mise en marche de la BCLP
- 5°) - Fonctionnement à un rythme normal dès l'installation dans les locaux définitifs.

### Le reste du réseau

Il faut que la BCLP soit en état de fonctionner et que soit réglé de problème de financement pour que le réseau puisse vraiment démarrer.

Nous essayerons de définir aussi précisément que possible les branches du futur réseau auxquelles incombent en définitive le développement de la lecture publique. Les structures d'accueil sont :

- les Bibliothèques Municipales et leurs annexes
- les Bibliothèques de wilaya de lecture publique et leurs dessertes.

#### ← b/ Les Bibliothèques municipales

Services sociaux au sens plein du terme, leur souci premier doit être de rendre le livre et le document accessible au public désireux de se cultiver, de s'informer ou de se distraire. Cela suppose

-1°) une large ouverture à tous : c'est ainsi que l'accès à la consultation sur place et aux activités culturelles programmées doivent être possibles sans formalités ni obligations d'aucune sorte, pas même celle d'être inscrit. Par contre, le prêt à domicile est soumis au préalable d'une inscription gratuite, simple et rapide. Pour la délivrance de carte de lecteurs ne sont exigées que les justifications d'identité et de résidence.

2°) l'accès libre aux rayons : un tel système impose la classification décimale Dewey qui a l'avantage de permettre la présentation des ouvrages aux lecteurs, dans un ordre rationnel et logique en les groupant par sujet

3°) la tenue à jour correcte de catalogues par auteur et par matière.

" 4°) - le choix de techniques de prêt expéditives.

Dispensées des opérations scientifiques et techniques effectuées par la BCLP, les B.M. se présentent dans un premier temps sous l'aspect classique d'annexes chargées du service de prêt et de références ainsi que des actions dites "d'extension"; c'est à dire tout un éventail d'activités éducatives et culturelles: conférences, débats sur des thèmes variés, rencontres avec des auteurs, expositions, représentations cinématographiques, poétiques, musicales... pour tous et narration de contes, lecture à haute voix de textes poétiques,

concours divers, montage de spectacles de marionnettes... pour les jeunes.

Cette ambition de faire de la BM le centre d'animation de la ville, le lieu d'échanges entre personnes de tous les niveaux socio-culturels a des conséquences sur les locaux. Toute construction doit être spacieuse, fonctionnelle et polyvalente. Elle comprend au minimum les installations suivantes :

- une vaste salle de lecture et de prêt
- un magasin
- une grande salle polyvalente dotée d'un plateau pour les activités culturelles énumérées ci-dessus
- un coin agréable avec les installations spécifiques aux sections enfantines.
- un ou des bureaux ,selon la taille de l'établissement

Lorsque le problème de son développement se posera deux solutions peuvent être envisagées :

- 1°) le système des annexes de prêt offrant des fonds aux lecteurs des quartiers éloignés
- 2°) le système des bibliocars urbains, formule dont le caractère publicitaire et le rôle sensibilisateur sont évidents.

Si les deux solutions offrent la possibilité d'une familiarité avec le livre en allant au devant du lecteur, le bibliobus, grâce à sa mobilité, touche un public plus vaste et semble moins coûteux. On pourrait y recourir partout où l'installation d'une bibliothèque fixe serait peu rentable mais la cohabitation des deux systèmes dans une ville est financièrement difficile à réaliser. C'est pourquoi nous préconisons un réseau urbain de lecture publique constitué d'une BM démultipliée en succursales car, en dépit des apparences l'implantation d'une petite annexe est moins onéreuse, à long terme, que l'investissement dans un bibliobus.

### c/ La Bibliothèque de Wilaya

La Bibliothèque, si elle veut être force vive de l'éducation populaire, ne doit pas rester une institution essentiellement urbaine au service de la minorité. Elle doit, afin de devenir un réel élément de promotion rurale, atteindre les catégories peu ou pas desservies.

Le seul moyen d'atteindre cette majorité existante pour qui le transistor représente la seule ouverture sur le monde est le système des bibliothèques itinérantes.

C'est un système appelé à durer longtemps parce qu'il représente de nombreux avantages dont les moindres ne sont pas les suivants:

1°) il est économique tant du point de vue humain (son fonctionnement technique peut être assuré avec des effectifs très restreints 4 à 5 personnes) que matériel ( ne serait-ce qu'au niveau des collectivités le même titre peut être prêté dans 3 ou 4 collectivités différentes au cours de la même année)

2) Il peut réellement aller vers le peuple, là où il se trouve : du plus petit au plus grand village en passant par les marchés, les établissements scolaires, les hôpitaux.....

3) Il favorise un courant d'information scientifique et technique vers les zones rurales.

4) Il permet de pallier l'absence de bibliothèques scolaires dans les écoles.

5) Il permet d'aider les petites bibliothèques municipales existantes n'ayant pas les moyens de renouveler leur fonds par des dépôts importants et réguliers de livres qui complètent leur collection

6) Il est un véritable élément de décentralisation culturelle surtout si on peut adjoindre aux activités de prêt des actions d'animation : expositions itinérantes, rencontres entre auteur et public, stage à l'intention de responsables de dépôts ...

Pour compléter l'action urbaine des bibliothèques municipales, il est donc nécessaire de doter, progressivement en commençant par les plus démunies dans le domaine des équipements culturels, toutes les wilayates de bibliothèques. Ces établissements seraient calqués sur le schéma classique des Bibliothèques centrales de prêt avec une centrale où sont classés les livres destinés au prêt et des véhicules pour desservir une multitude de dépôts disséminés à travers le territoire.

Cette méthode de prêt par dépôt est satisfaisante pour le démarrage de la bibliothèque de wilaya, c'est à dire tant que l'antenne centrale n'aura pas de bibliobus pour sillonner la wilaya. Précisons toutefois que les localités desservies doivent avoir un local (à la mairie, à la kasma ou dans un établissement scolaire). Les livres y sont déposés, sous la responsabilité d'un volontaire "conseiller de lecture", à intervalles réguliers et offerts en lecture au public plusieurs fois par semaine. Dès que les moyens le permettront il est préférable de réduire cette méthode trop rigide qui amenuise les contacts avec le lecteur dont elle limite de surcroît, sensiblement

les possibilités et la liberté de choix. Elle sera donc effacée progressivement au profit du prêt direct qui consiste à faire stationner des bibliobus "rayons" pendant un certain temps à heures fixes et de permettre au lecteur de faire son choix lui-même parmi des livres placés par sujet sur des rayonnages. Ce système plus souple, plus proche de la consultation en bibliothèque fixe permet une circulation assez vivante.

Il est important pour le bon fonctionnement du système que soit prise d'emblée de bonnes habitudes, d'exactitude dans le déroulement des opérations comme dans le respect dans les délais d'expédition et de prêt

### Plan de développement des Bibliothèques municipales et des bibliothèques de wilaya:

Les premiers maillons de la chaîne pourraient être installés dans les villes ne disposant pas de bibliothèques et dans les chefs lieux des wilayates pauvres en équipement culturel.

= = Mise sur pied d'une commission locale de la bibliothèque chargée de sensibiliser l'opinion publique sur la lecture et de trouver un local permettant les prestations aux lecteurs. Une fois la bibliothèque ouverte, la commission veillera à son bon fonctionnement par des suggestions et par le contrôle qu'elle peut exercer sur le responsable de la bibliothèque par le truchement du Ministère. Les membres de cet organe local de contrôle et de liaison doivent obligatoirement résider dans la région. Ils peuvent être choisis parmi des enseignants ou des personnes ayant des fonctions publiques.

= Attribution d'un local provisoire par les autorités

= Affectation du personnel nécessaire

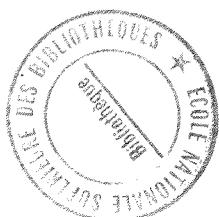
= Premières acquisitions par le canal de la B.C.L.P.

= Mise en fonction de la bibliothèque provisoire

= Construction de la bibliothèque

Nous rappelons que toute bibliothèque de wilaya pourra comprendre au minimum les locaux suivants :

- Magasin
- Salle de manutention
- Bureaux
- Garage



## ← 2/ Construction et équipement en mobilier

Les problèmes de l'équipement technique et du mobilier ne doivent pas être séparés de la construction proprement dite. La création d'un organisme chargé de la documentation et de l'équipement technique et du mobilier est d'une grande importance. Une fois qu'il a sélectionné le matériel moderne nécessaire aux bibliothèques, l'organisme prendra avec une Entreprise nationale les dispositions nécessaires pour qu'un tel matériel puisse être fabriqué et vendu aux institutions intéressées.

Pour ce qui est de la construction, il est important de tenir compte du rythme de croissance des bibliothèques qui doublent d'ampleur en trente ans. Le vaste programme prévu par les autorités suppose un important travail préparatoire portant sur les problèmes administratifs, financiers et techniques, qui peut être assuré par une commission permanente qui serait à créer. Cette commission peut débuter assez modestement pour étendre progressivement son champ d'action. Elle pourrait se composer de représentants du M.I.C, d'un ou plusieurs architectes et d'un ou plusieurs conservateurs.

### Déroulement des opérations :

= Constitution de la commission précitée dont le rôle est d'établir le programme de construction, de constituer une documentation complète dans ce domaine (rapports, plans, devis.....) et de conduire l'opération jusqu'à son achèvement.

= Inventaire des besoins actuels et futurs

= Etablissement du programme de la construction

= Choix des lieux d'implantation

= Directives sur le parti architectural : 3 plans types ( le Sud - le Tell - les Hauts Plateaux) qui devront allier la construction fonctionnelle et susceptible d'extension à une architecture agréable et en harmonie avec le site.

= Etude des avant-projets des architectes

= Exécution (construction )

## B/Coordination et animation des activités des Bibliothèques

Coordonner les activités des bibliothèques revient à promouvoir une coopération effective entre toutes les bibliothèques, en particulier dans les domaines de l'acquisition en commun de documents, de la participation à la confection puis à la communication de catalogue collectif et des systèmes de prêt entre bibliothèques. Ne serait-ce que par la formation commune du personnel, par la délimitation des champs d'action des bibliothèques départementales et des bibliothèques municipales et par les services de la bibliothèque centrale de lecture publique, la Direction de la lecture publique assure une coordination technique appréciable entre bibliothèques.

Nous avons suffisamment développé les missions qui incomberaient à la B.C.L.P. pour juger inutile de revenir longuement sur l'importance de son rôle centralisateur dans la coordination des activités des différentes bibliothèques. Aussi contenterons nous de rappeler certaines actions.

- Prise en charge des principales opérations scientifiques et techniques pour les raisons déjà évoquées mais aussi pour permettre au personnel professionnel des bibliothèques de retrouver sa mission essentielle de guide, de conseiller et d'éducateur. Se consacrant surtout à d'autres activités (animation, prêt), la bibliothèque ne manquera pas d'améliorer sensiblement la qualité des prestations qu'elle fournit.

- Elaboration d'un catalogue collectif dont l'importance dans le prêt interbibliothèque n'est plus à démontrer.

- Le rôle de "centrale de prêt interbibliothèque" qu'elle pourrait assumer. Elle pourrait se charger de la conservation des livres et périodiques les moins utilisés ou les moins répandus - que ce soit en raison de leur prix, de leur rareté ou de leur faible taux d'utilisation - dans un dépôt aménagé pour emmagasiner le maximum d'ouvrages non pour faire de la simple conservation mais pour les prêter à toutes les bibliothèques qui en feraient la demande. Cette idée d'une utilisation commune d'un même stock d'ouvrages est dictée par le souci d'économie d'argent et de place. Ce système aurait pour effet de ralentir la croissance des collections individuelles des bibliothèques dont le besoin d'espace augmenterait par conséquent moins vite et leur problème de croissance et de gonflement se trouverait repoussé.

Ce fonds spécial de prêt sera alimenté par des achats et par les dons de bibliothèques existantes actuellement que la centrale exhortera ou contraindra à réviser leur fonds pour se défaire des livres peu lus qui encombrer inutilement les rayons de leur magasin.

En contrepartie, il faudrait que la centrale puisse fournir très rapidement les ouvrages et périodiques ainsi stockés aux bibliothèques qui souhaiteraient lui emprunter. Etant donné les moyens modernes de communication, la gageure de procéder dans la journée même à l'expédition de tout ouvrage demande peut être tenu.

Cette coordination se retrouve aussi au niveau de la répartition de la population à desservir entre les B.M. et les B de Wilaya.

Les bibliothèques étant conçues comme des points de convergence, des informations produites par les médias, la Direction peut aider les bibliothèques à appliquer un programme d'activité faisant intervenir l'information verbale, écrite ou audio-visuelle. Cette aide pourrait prendre la forme d'envoi programmé de troupes théâtrales, folkloriques, musicales, de conférenciers, de films, de collections pour les expositions...

C/ Participation avec les services concernés à la diffusion de la culture par le livre et le document que les bibliothèques et centres de documentation sont amenés à conserver et à communiquer

Cela revient à définir les rapports entre la Direction des Bibliothèques et les autres directions d'une part et les rapports entre les bibliothèques et l'école d'autre part. Ils doivent absolument être des rapports étroits de vase communicants.

Dans un premier temps, c'est à dire tant qu'il n'y a pas suffisamment de bibliothèque pour le public potentiel, une bonne information est essentielle, efficace et suffisante. Il s'agit de faire connaître les services que les bibliothèques offrent. Pour leur promotion, celles-ci doivent pouvoir disposer de trois puissants supports: la télé, la radio et la presse écrite. Les campagnes d'information peuvent prendre différentes formes:

- reportages sur les bibliothèques
- entretiens avec des bibliothécaires ou des personnalités convaincues de l'importance de la mission de la bibliothèque
- diffusion aussi fréquente et aussi large que possible des compte-rendus d'activités culturelles.

La fréquentation peut augmenter lors de bonnes campagnes d'information mais cela ne signifie pas que la partie soit gagnée. Elle ne le sera que si la vie culturelle est réactivée tant il est vrai que les activités culturelles et éducatives quelle qu'en soit la forme mènent au livre et stimulent le besoin de lire. Les émissions de radio et de télé qu'elles soient culturelles comme "la semaine culturelle", didactiques du genre "la terre et le fellah" ou scolaires, les encarts ou rubriques culturels des quotidiens et hebdomadaires nationaux, les revues culturelles nationales, en répandant l'usage de la formation continue, éveillent eux aussi

la curiosité des gens et les dirigent vers les bibliothèques.

Il serait souhaitable que la Société Nationale d'Édition et de Diffusion (S.N.E.D.) fasse un sérieux effort dans le domaine de la promotion du livre. Cet effort pourrait prendre différentes formes: expositions fixes et itinérantes plus fréquentes et plus régulières, publicité plus dynamique dans les journaux....

Dans le domaine de l'édition, elle devrait songer davantage à la production de littérature enfantine et de textes spécialement conçus pour les adultes nouvellement alphabétisés.

À défaut de bibliothèques scolaires dans le primaire, la plus grande responsabilité revient aux bibliothèques et particulièrement à leur section enfantine de donner aux jeunes le goût de s'informer, de se documenter, de lire. Théoriquement l'enseignement ne devrait être qu'une clé ouvrant les portes des bibliothèques et les enseignants devraient donner aux élèves les moyens d'acquérir quand ils le voudraient des connaissances dans les bibliothèques. Parce que complémentaires, l'école et la bibliothèque sont condamnées à coopérer. Quelles formes pourrait-on donner à cette coopération?

- visites commentées
- insertion de travaux pratiques en bibliothèque dans les programmes scolaires
- établissement par les bibliothèques de listes graduées d'ouvrages recommandés sur des questions figurant au programme.
- publication et diffusion régulière de guides plus généraux recommandant des ouvrages concernant les différentes branches du savoir.
- Organisation par la bibliothèque de petites expositions sur les thèmes prévus dans la répartition de l'enseignant.
- suggestion par les enseignants d'achats d'ouvrages utiles à leurs classes.
- Organisation d'opération lecture.

Les bibliothèques devraient devenir de véritables annexes des établissements scolaires où des classes entières viendraient s'y initier à la recherche documentaire.

Comme on le voit si les établissements scolaires constituent une réserve de futurs utilisateurs de la bibliothèque, celle-ci peut aider les enseignants à atteindre leurs objectifs.

D/ Formation, Information et perfectionnement des personnels des Bibliothèques et des services de documentation publics

## 1) Formation

La formation professionnelle revêt une importance primordiale pour la bibliothèque puisque de la valeur du personnel dépendent la qualité des prestations fournies par les bibliothèques et l'avenir de celles-ci. Cette primauté de l'élément humain se trouve illustrée par l'investissement de la Direction de la Lecture publique dans la formation - surtout des cadres moyens - avant tout investissement massif dans les achats ou les constructions. Quelle réflexion pourrait on faire sur la formation actuelle ?

Le personnel scientifique sera fourni par l'Université à qui il reste à ouvrir une voie sur la recherche en créant un diplôme d'études supérieures en bibliothéconomie. Cet encouragement à faire des recherches de caractère universitaire ou professionnel présente un triple avantage.

- Il fournirait des enseignants au département de bibliothéconomie .

- Psychologiquement, il est important pour le prestige de la profession que l'on sache que ses membres sont capables d'apporter de sérieuses contributions aux études universitaires, professionnelles ou techniques

- Cette possibilité d'entreprendre de tels travaux serait aussi d'une grande utilité en encourageant les universitaires à embrasser la carrière de bibliothécaire.

Quant à la formation des bibliothécaires-adjoints et aides-documentalistes assurée depuis treize ans, elle semble qualitativement satisfaisante mais quantitativement inférieure à la demande. tant les débouchés offerts par le marché du travail se développe à tous les niveaux.

Si, les premiers temps, il était impossible d'obtenir d'emblée des qualifications optimales et s'il fallait adapter l'enseignement aux conditions pour couvrir les besoins les plus urgents, les exigences ont été augmentées progressivement jusqu'à aboutir aujourd'hui à un niveau équivalent à celui rencontré dans les pays ayant déjà une vieille tradition dans la formation professionnelle. Toutefois, compte-tenu de l'étendue croissante des fonctions et des responsabilités du personnel des bibliothèques, il conviendrait de ne pas se limiter aux enseignements traditionnels de la bibliothéconomie. Ainsi par exemple, la section enfantine dépasse le cadre classique de la bibliothéconomie et s'inscrit dans celui d'une étude plus vaste de l'enfant. Elle oblige à s'engager dans les domaines de la psychologie de l'enfant, de la littérature enfantine, de la théorie de l'éducation..... Il faudrait donc prévoir un apprentissage théorique et pratique plus approfondi de certaines spécialités. Cela pourrait se faire par le système d'option au choix ajouté au programme (ce qui suppose la prolongation d'au moins un mois de la durée de scolarité) ou par des stages de spécialisation.

La bataille sur le plan qualitatif étant en voie d'être gagnée, il faudrait songer problème quantitatif. Pour répondre à la demande de plus en plus croissante à laquelle ne peut plus faire face cette formule de formation au compte-gouttes, il est nécessaire de créer une école de formation avec ses propres locaux et ses professeurs permanents. A ce corps enseignant attaché à l'école on pourrait adjoindre des professeurs "invités" qui seraient des bibliothécaires étrangers expérimentés pour tenir des conférences. Cela serait une ouverture sur le monde qui permet aux enseignants et aux enseignés de se tenir au courant des évolutions les plus récentes de la bibliothéconomie. On doterait cette école d'une bibliothèque d'application qui serait le laboratoire où les professeurs pourraient illustrer leurs cours ou faire des démonstrations. Ainsi, un meilleur équilibre s'établirait entre la théorie et la pratique et la formation serait plus attrayante.

### 2/ Information et Perfectionnement

L'information et le perfectionnement dont il est question peuvent être traduits par formation permanente du personnel réparti sur toute la vie active des intéressés.

Conçus ainsi, l'information et le perfectionnement s'avèrent non seulement utiles mais si indispensables qu'ils doivent être automatiquement prévus dans toutes les directions et à tous les niveaux. Cette nécessité est évidente dans la mesure où il est faux de croire qu'une fois nanti de son diplôme, le bibliothécaire sait tout et pour toujours. Il suffit de quelques années pour perdre contact avec des expériences et d'être complètement dépassé par les événements dans un monde professionnel qui évolue de plus en plus vite. C'est pourquoi, le recyclage et la formation permanente sont nécessaires dans tous les domaines et pour toutes les catégories de personnel des différents types de bibliothèques. Les possibilités actuelles de perfectionnement et d'information sont faibles. L'existence d'une association de bibliothécaires et documentalistes algériens pourrait sensiblement les améliorer ne serait-ce que par la portée qu'elle leur donnerait en les diffusant dans une revue professionnelle qu'elle créerait. Elle pourrait en effet, se charger de la publication d'un bulletin dans lequel les lecteurs trouveraient des comptes-rendus précis et critiques de séminaires, de colloques, d'expériences nationales ou étrangères dans le domaine bibliothéconomique. Le bulletin serait ouvert à un libre dialogue entre professionnels pour évoquer les problèmes essentiellement techniques.

Cette revue et les circulaires administratives ne sont pas les seuls moyens d'information et de perfectionnement. On pourrait songer aussi à la confection ou à la traduction d'ouvrages didactiques: guides multigraphiés ou imprimés, recueils de conférences, bons manuels de bibliothéconomie et tout autre ouvrage relatif aux bibliothèques et à la science de l'information. D'autres méthodes pourraient encore être envisagées : journées d'études, réunions autour d'un thème précis, conférences et exposés, échanges de professeurs, d'étudiants et de professionnels avec l'Etranger.

Le rôle que jouerait l'Administration dans la formation permanente du personnel est double et essentiel. Elle devrait non seulement la susciter mais aussi l'organiser et la financer.

### E/ Cr ation de conditions propres   la mise sur pied de l'Office National de la Lecture Publique et des Biblioth ques

L'O.N.B.L.P. dont la mise en place s'impose   plus d'un titre, sera appel    prendre la totalit  des attributions de la Biblioth que Centrale de Lecture Publique.

Il devra, en outre, prendre en charge la formation   tous les niveaux.

Dot  de la personnalit  civile et de l'autonomie financi re, l'Office aura pour mission l'animation et la coordination de toutes les activit s des biblioth ques et centres de documentation,   travers le territoire national.

### F/ Elaboration et contr le de la r glementation organisant la Lecture Publique   l' chelle nationale

Pour  viter les contradictions de toute sorte et un d veloppement anarchique, il est n cessaire que des textes r glementaires r gissent la cr ation, l'organisation et la gestion des biblioth ques.

Une loi sur les biblioth ques devra

- d finir la notion de lecture publique
- faire obligation   chaque commune de cr er une biblioth que et d'y consacrer un certain pourcentage du budget pour les acquisitions.
- faire obligation   la commune de c der gratuitement l'assiette n cessaire   la construction de la Biblioth que   l'Etat qui aura la charge de financer tout ou partie de l' difice.
- pr voir la mise en place d'un conseil de la biblioth que au niveau de la commune

D'autres textes devront pr voir le statut des biblioth ques.

Il semble que la formule la plus judicieuse, en l'état actuel, serait celle du partage de responsabilité entre Ministère de L'Intérieur ( exerçant la tutelle sur les Communes) et le Ministère de L'Information et de la Culture.

Le M.I.C. aura la charge de

- l'implantation de la bibliothèque
- l'Equipement
- Fournir et gérer le personnel scientifique et/ou technique.

Les Communes devront assurer le gardiennage et l'entretien; en outre le personnel administratif serait un personnel communal.

La dotation initiale en ouvrage pour la bibliothèque incomberait au M.I.C.; les acquisitions ultérieures seraient financées par le budget communal.

Le M.I.C., par le biais de ses inspecteurs de bibliothèques, procédera au contrôle de toute bibliothèque.

CONCLUSION :

Sans vouloir revenir, une fois de plus, sur le rôle de la bibliothèque (nous estimons l'avoir suffisamment souligné tout au long de ce travail) particulièrement dans un pays en pleine mutation tel que le nôtre, mais nous pensons être en mesure de poser concrètement le problème des moyens.

La mise en place d'une infrastructure culturelle, en l'occurrence un réseau de bibliothèques, est aujourd'hui urgente à plus d'un titre. Il faut d'une part combler les lacunes constatées dans ce domaine afin de répondre efficacement aux besoins ressentis et exprimés par la population en matière de lecture publique, consolider la révolution culturelle en lui assurant un grand succès auprès des masses populaires d'une autre part. La conscience des dirigeants nationaux de ces problèmes et leur volonté d'agir dans ce sens permettent d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme.

Les problèmes sont donc formulés autour de la formation du personnel qualifié et de l'équipement en bibliothèques et en centres de documentation.

Or, le premier problème a commencé à trouver un début de solution par le recours à la formation de bibliothécaires algériens à l'étranger, mais surtout et c'est capital, par la création au sein de l'Université d'une licence de bibliothéconomie. Quant à l'équipement, pratiquement tout reste à faire. Nous pensons que les dirigeants nationaux sont d'accord pour ne pas différer la mise en chantier de bibliothèques nouvelles jusqu'à ce qu'un certain nombre de bibliothécaires soit formé.

Nul n'ignore la tenacité et la volonté, dont notre peuple a su faire preuve dans les différentes batailles qu'il a eu à livrer : Indépendance puis consolidation de la souveraineté nationale, lutte contre l'analphabétisme et le sous-développement sous toutes ses formes. Compte tenu de ces expériences (et nous pensons particulièrement aux résultats positifs enregistrés après la réalisation des plans quadriennaux), nous croyons qu'il est possible de mener de front la poursuite de la formation des bibliothécaires et la construction de nouvelles bibliothèques en faisant preuve de la même obstination et de la même tenacité. Les faits sont là pour montrer que l'Algérie est capable de tenir ce genre de pari.

Actuellement donc, les autorités compétentes et les bibliothécaires algériens par l'intermédiaire de leur association --qui reste à créer-- doivent réfléchir à la question. Il ne s'agit surtout pas

d'adapter en Algérie la conception des pays libéraux qui consiste à mettre la bibliothèque au service de ceux qui veulent bien s'en servir, mais d'en faire un outil au service de l'éducation, de la formation et des loisirs populaires. Il s'agit de l'avenir de l'Algérien nouveau et de celui du socialisme en Algérie, tel est l'enjeu !

Dans ce domaine encore, les algériens doivent rester fidèles à leur devise : toujours oser.

ANNEXE : ILISTE ET CONTENU DES MODULES DE BIBLIOTHECONOMIE

- KTB - IOI - Eléments de Bibliologie
- " - IO2 - Organisation et gestion des bibliothèques
- " - IO4 - Catalogage et systèmes de classification
- " - IO7/IO8 - Bibliographie spécialisées (I et II)
- " - III - Introduction aux méthodes documentaires et aux problèmes de la documentation
- " - II2 - Technique de l'analyse documentaire
- " - II3 - Présentation des grands systèmes mondiaux de documentation
- " - II4 - Exercice de recherche bibliographique et documentaire
- " - II5 - Archivéconomie
- " - I20 - Organisations internationales dans le domaine des bibliothèques de la documentation et des archives
- " - I23/I25 - Exercices d'analyse documentaire et exercices de recherche documentaire.
- " - I24 - Technologie de la documentation
- " - I27 - Notions de chronologie
- " - I29 - Archivéconomie spéciale.

## KTB . IO1

Eléments de bibliologie

La technique du livre. La technique de la presse. Edition et librairie. Histoire des bibliothèques.

## KTB . IO2

Organisation et gestion des bibliothèques

Typologie des bibliothèques. Construction, aménagement et équipement des bibliothèques. Acquisition et selection. Gestion des périodiques. Conservation. Centralisation et décentralisation. Libre accès. Salles de lecture et de références. Reprographie. Administration. Déontologie et législation des bibliothèques.

## KTB . IO7

## KTB . IO8

Bibliographies spécialisées

Ces cours ne se bornent pas à fournir la nomenclature commentée des ouvrages fondamentaux et des périodiques les plus importants. Ils sont l'occasion d'initier l'étudiant aux orientations actuelles des disciplines scientifiques évoquées.

## KTB . IO4

Catalogage et systèmes de classification

Principes et objectifs de la catalographie et de la classification. Types de catalogues et d'instruments de recherche. Travaux pratiques préparant à la rédaction des différents types de catalogues. Systèmes de classification. Exercices de classification.

## KTB . III

Introduction aux méthodes documentaires et aux problèmes de la documentation

- I. Notions de la théorie de l'information : émetteur, récepteur, canal, message, codage, déformations.
2. Spécificité de la documentation parmi les systèmes d'information : enseignement, édition, mass-média, déformation de management,...
3. Evocation succincte des systèmes de stockage de l'information : bibliothèques, services de documentatio, archives, banques de données.
4. Sémantique documentaire : plan de classification et thésaurus de descripteurs; utilité, principe de fonctionnement, typologie, relations sémantiques, modes de représentation, modes de construction et de mise à jour.
5. Syntaxe documentaire : relations booléennes, relations de voisinage, liens et rôles, structures de phrases types.
6. La chaîne de traitement de l'information documentaire ; acquisition, sélection, indexation, condensation, signalement, enregistrement, constitution des fichiers, stockage des documents.
7. Les prestations documentaires :
  - systèmes d'alertz : circulation, bulletin et index, diffusion selective sur profil
  - recherches documentaires : personnelles, déléguées, intractives ou non
  - communication des textes : prêt et photocopie
  - communication d'information : SVP, synthèse.
8. Normalisation : numérotation internationale des livres et des périodiques, format de communication, présentation des thesauri.
9. La connaissance des utilisateurs ; étude des besoins, évaluation de la quantité des prestations, promotion de l'utilisation.
10. L'organisation des services de documentation, promotion de l'utilisation.
- II. La coopération documentaire : réseaux nationaux et internationaux.

## KTB . II2

Technique de l'analyse documentaire

Condensation

Indexation

## KTB . II3

Présentation des grands systèmes mondiaux de documentation

## I. Systèmes à vocation universelle.

Centre National de la Recherche Scientifique (France)

VINITI (U.R.S.S.)

## 2. Systèmes internationaux.

Par exemple : INIS (Agence pour l'Énergie Atomique)

AGRIS ( Food and Agriculture Organisation)

CIS (Bureau International du Travail)

## 3. Systèmes nationaux d'extention mondiale.

Par exemple : Documentation médicale (Medlars, Excerpta Medica)

Documentation chimique (Chemical Abstracts)

Documentation électricité-électronique (INSPEC)

Documentation textile (TITUS)

## KTB. II4

Exercices de recherche bibliographique documentaire

A l'aide des instruments bibliographiques dont ils disposent, les étudiants s'entraînent à découvrir les informations qui leur sont demandées.

## KTB. II5

Archivéconomie générale

Que sont les archives ? leur formation. Archives vivantes et archives mortes. Gestion des dépôts : tri et classement, problèmes matériels de conservation, bâtiments; inventaire; politique d'élimination de publication; budget, rapports avec l'administration. Rôle des archives : administratif, culturel. Législation des archives.

## KTB. I20

Organisations internationales dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des archives

## I. Description des principales institutions internationales et notamment :

- Fédération Internationale de la Documentation (FID)
- International Council of Scientific Unions (ICSU)
- International Federation of Library Association (IFLA)
- International Council of Archives (ICA)
- International Organization of Standardization (ISO)

- Union des associations internationales (UAI)
  - Système Mondial d'Information Scientifique (UNISIST)
  - Committee on Data for Science and Technology (CODATA)
  - United Nations Industrial Development Organisation (UNIDO)
  - International Association of Metropolitan City Libraries (INTAMEL)
  - World International Property Organization (WIPO)
  - International Federation for Information Processing (IFIP)
2. Normalisation intéressant la documentation, notamment en matière de :
- classement alphabétique
  - translitération
  - règles catalographiques
  - format d'échange
  - broad system of ordering (BSO)
  - International Standar Book Number (ISBN)
  - International Standard Serial number (ISSN)
  - résumé d'auteur
  - microscopie
3. Organisation nationale de la documentation
- Recommandation de l'UNESCO
- Structures dans quelques pays.

#### KTB. I23/I25

#### Exercices d'analyse documentaire et Exercices de recherche documentaire

Consisteront à effectuer des analyses suivant les règles établies par les systèmes mondiaux et à effectuer des recherches sur ces mêmes systèmes mondiaux.

Les exercices, dans les deux cas, se feront de préférence dans le cadre de l'option choisie par l'étudiant.

1. Sciences humaines
2. Sciences exactes
3. Sciences de la VIE
4. Technologie

#### KTB. I24

#### Technologie de la documentation

1. La composition : polices de caractères, justification.
2. Techniques d'impression
  - typographie
  - offset

### 3. Technique de duplication

- hectographie
- stencil
- offset de bureau

### 4. Technique de reprographie

- photocopie
- diazocopie
- thermocopie
- xérocopie

### 5. Techniques de microscopie

- microfilms
- microfiches

KTB. I27

### Notions de chronologie

En vue de la datation des actes anciens

KTB. I29

### Archivéconomie spéciale

Typologie des sources. Les différents réseaux d'archives :

nationales, régionales, municipales ; dépôts définitifs et dépôts intermédiaires ; archives économiques, archives privées.

